

L'expérience gouvernementale du Parti de la Justice et du Développement : les islamistes au pouvoir ?¹

Thierry Desrues* et Irene Fernández Molina**

L'année 2012 a été marquée par une expérience gouvernementale inédite. Pour la première fois, le chef du gouvernement, Abdellilah Benkirane, est le secrétaire général d'un mouvement politique à référentiel islamiste, le Parti de la justice et du développement (PJD).

L'arrivée des islamistes à la tête du gouvernement était envisagée depuis plusieurs années mais le Palais semblait y opposer une fin de non-recevoir (Desrues, 2007). Le PJD s'y était résigné au moment des élections de 2007 (Desrues et López García, 2008). En 2009, la création du Parti de l'Authenticité et la Modernité (PAM) impulsée par « l'ami du roi » Fouad Ali El Himma avait été conçue pour empêcher la victoire du PJD aux élections communales (Desrues et Kirhlani, 2010). Finalement, ce sont les mouvements protestataires de 2011 (Desrues, 2012a et b) qui, en bouleversant le calendrier électoral et en vouant aux gémonies le PAM, ont ruiné la stratégie de cantonnement du PJD et ont débouché sur la normalisation institutionnelle de la frange la plus conciliante de l'islamisme marocain.

La nomination d'Abdellilah Benkirane s'inscrit dans le cadre du nouveau texte constitutionnel ratifié par référendum en juillet 2011 qui est supposé étendre les prérogatives du chef du gouvernement, mais sans lui conférer la réalité du pouvoir exécutif (Bendourou, 2012). Le roi est-il disposé à laisser se consolider le pouvoir du chef du gouvernement ? Et ce dernier, qui n'a aucune expérience gouvernementale, est-il prêt à entrer en conflit avec le monarque pour imposer un rééquilibrage du pouvoir entre les deux têtes de l'exécutif et devenir le chef véritable des ministres ? Jusqu'à cette date, la normalisation institutionnelle a signifié pour les partis gouvernementaux l'acceptation de la prééminence des pouvoirs de la monarchie et le dépassement des éventuels conflits dans le cadre du consensus national établi par le roi (Desrues et Hernando de Larramendi, 2011). Est-ce à dire que ni les idéologies, ni les programmes ne comptent, comme pourrait le suggérer la composition de la coalition gouvernementale actuelle ? Celle-ci est plus restreinte que d'habitude. Aux côtés des islamistes,

* Chercheur à l'IESA-CSIC, Cordoue, Espagne.

** Chercheuse à la Chaire de la Politique Européenne de Voisinage du Collège d'Europe, Varsovie, Pologne.

1. Cet article s'appuie sur les résultats obtenus dans le cadre du projet de recherche dirigé par Thierry Desrues, « Jeunesses, changement social, politique et sociétés en réseaux en Méditerranée : le cas du Maghreb », financé par le ministère espagnol des Sciences et de l'Innovation (CSO2011-29438-C05-04).

on y retrouve les arabo-nationalistes de l'Istiqlal, les notables aux accents berbères du Mouvement populaire (MP) et les anciens communistes du Parti du progrès et du socialisme (PPS). Mais l'hétérogénéité idéologique apparente, que reflètent les étiquettes des formations politiques représentées, s'efface devant le conformisme monarchique des personnalités élevées au rang de ministres. Aussi peut-on s'interroger sur la réticence du Palais à accepter une participation du PJD au gouvernement. En fait, tout semble confirmer que le roi se méfie des islamistes², même si ceux-ci s'en défendent³.

L'observation des événements politiques qui ont jalonné cette première année du gouvernement du PJD revient donc à examiner, d'abord, la question de la « gouvernementalisation » du régime. En d'autres termes, il s'agit d'analyser la mise en pratique des rapports entre la monarchie et le chef du gouvernement depuis la formation de la nouvelle équipe gouvernementale. Parmi les différents domaines d'intervention du gouvernement Benkirane, l'économie, la politique étrangère et la gestion de la contestation sociale seront privilégiées dans le cadre de cet article.

En premier lieu, l'administration islamiste doit montrer ses capacités sur le terrain des résultats économiques dans une conjoncture plutôt maussade grevée par un héritage lourd en déficits et en promesses non tenues par l'ancien cabinet. Or, le ministère de l'Économie et des finances est contrôlé par un istiqalilien, Nizar Baraka. La politique étrangère, qui est confiée à un ministre politique, Saad Eddine El Othmani, apparaît comme un observatoire privilégié du pouvoir bicéphale auquel les ministres doivent rendre des comptes. Par ailleurs, les islamistes étaient attendus par leurs adversaires idéologiques sur le terrain des libertés individuelles, des mœurs et de la place des femmes dans la société marocaine. Ils sont en effet soupçonnés par leurs opposants de posséder un agenda occulte d'inspiration fondamentaliste. Cette méfiance a été alimentée par les nombreuses polémiques sociétales auxquelles le PJD a pris part quand il campait au sein de l'opposition. Désormais aux commandes du pays, il convient d'examiner les arbitrages opérés par le parti islamiste entre éthique de conviction et éthique de responsabilité.

Sur tous ces fronts les positions des ministres péjridistes semblent conforter une analyse assez répandue qui place leur action sous le signe du populisme⁴. Dans le cas marocain, on posera l'hypothèse du populisme du PJD comme conséquence logique de la centralité du référentiel identitaire construit autour de « l'islamité » du peuple marocain et comme ressource politique fondamentalement discursive⁵. Le style ou le discours populiste permettrait de compenser

2. Cf. I. Cembrero, « Los islamistas se ven vencedores de las elecciones en Marruecos », *El País*, 23/11/2011. http://internacional.elpais.com/internacional/2011/11/23/actualidad/1322075765_674195.html

3. Entretien de Thierry Desrues avec Saad Edine El Othmani en mars 2007 à Meknès.

4. Cf. D. Bennani, « Phénomène. Le temps des populistes », *Tel Quel*, 23/10/2012, <http://www.telquel-online.com/Actualite/Maroc/Phenomene-Le-temps-des-populistes/541>.

5. Le terme « populisme » fait souvent l'objet d'un usage abusif généralement dénué de précision conceptuelle. Mudde et Rovira Kaltwasser (2012) offrent une définition à minima du populisme qui postule la centralité de l'antagonisme entre le « peuple » et « l'establishment » ou « l'élite ». Selon Guy Hermet (2008), le signe dis-

les limites à la capacité d'action du gouvernement et à obtenir des résultats tangibles en accord avec ses promesses électorales. Ce phénomène n'est pas propre au PJD, puisqu'il touche la plupart des formations politiques marocaines. L'arrivée de nouveaux leaders à la tête de deux partis historiques confirmerait cette tendance : Hamid Chabat à l'Istiqlal et Driss Lachgar à l'USFP sont eux-mêmes taxés de « populistes » par leurs détracteurs et par la presse⁶.

In fine, le 13 décembre, on apprenait le décès d'Abdessalam Yassine, le leader historique de l'organisation islamiste Justice et Spiritualité. Ses funérailles allaient montrer une fois de plus la capacité de mobilisation du mouvement qu'il avait fondé trente ans auparavant (Baylocq et Hlaoua, 2013). Bien que la succession à la tête du mouvement se soit déroulée rapidement, les explications données par la fille du fondateur, Nadia Yassine, sur son site web, à propos de son silence depuis le deuil révèlent l'existence de différends avec les nouveaux dirigeants. Si la direction que prendra le mouvement à l'avenir demeure une inconnue, il ne fait aucun doute que la monarchie marocaine a perdu l'un de ses plus sérieux opposants.

Le gouvernement Benkirane est-il le gouvernement d'Abdelilah Benkirane ?

Au sein de la coalition gouvernementale, logiquement, le PJD, arrivé largement en tête des élections législatives de novembre 2011, raffe la mise avec onze ministères. Il est suivi par l'Istiqlal, 6 portefeuilles, puis par le MP et le PPS, quatre ministres chacun. Cependant, aux côtés de ces ministres qu'on pourrait qualifier de « partisans », une série de portefeuilles demeurent liés directement à la monarchie.

tinctif du populisme réside dans la promesse immédiatement réalisable des aspirations du peuple et par la communication directe entre le leader et le peuple, sans intermédiations institutionnelles, élitistes ou notabiliaires. Dès lors, le populisme n'exige pas de changements douloureux, c'est un rêve en temps réel, qui peut se réaliser dès lors que le peuple dépose sa confiance dans ceux qui énoncent les promesses de justice sociale et de moralisation de la société – les populistes – et qu'il se mobilise pour freiner ceux qui complotent – les ennemis du peuple véritable – contre les projets de réforme. Peu de régimes ont été taxés de populistes et, plutôt que d'une pratique et une action politique qui finirait par caractériser les institutions, il s'agirait d'un phénomène se rapportant à des régimes politiques de nature diverse, même s'il apparaît comme le révélateur d'une déviance de certains régimes de démocratie représentative eu égard à leur modèle normatif dans sa version libérale. Dans le contexte démocratique, le populisme se rapporte à trois types de phénomènes : un mouvement politique ; un style politique et un discours politique (Mudde et Rovira Kaltwasser, 2012).

6. Driss Lachgar, nouveau premier secrétaire de l'USFP, considère que « le populisme s'est développé depuis la nomination du gouvernement, et non pas avec l'élection des nouveaux secrétaires généraux des partis, choisis de façon démocratique ». Cf. M. A. M., « USFP : Lachgar contre les conservateurs », *L'Économiste*, 19/12/2012, <http://www.leconomiste.com/article/901680-usfp-lachgar-contre-les-conservateurs>.

Dans cette configuration, ce sont trente ministres qui forment le gouvernement présenté par Abdellilah Benkirane le 3 janvier 2012. Le PJD n'a donc pas tenu sa promesse de constituer un cabinet restreint⁷. D'abord, il a fallu satisfaire les principaux compagnons de route et créer un poste de ministre d'État sans portefeuille pour installer Abdallah Baha, l'homme de confiance du secrétaire général au sein du parti. En dehors de ce poste, les « frères » du parti dirigent des ministères importants tels que les Affaires étrangères (Saad Eddine El Othmani), la Justice et les libertés (Mustapha Ramid), l'Équipement et le transport (Azziz Rebbah), le Budget (Idriss Azami El Idrissi), les Affaires générales et la gouvernance (Mohamed Najib Boulif), la Communication (Mustapha El Khalfi), l'Enseignement supérieur, la recherche scientifique et la formation des cadres (Lahcen Daoudi) et la Solidarité, la femme, la famille et le développement social (Bassima Hakkaoui).

On retiendra que les islamistes n'ont pas réussi à obtenir les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale et qu'ils ont dû batailler ferme avec l'Istiqlal qui revendiquait l'Équipement et le transport. Ils ont dû renoncer à l'Économie et aux finances et se contenter du Budget. Ils ont donc en charge la gestion de quelques dossiers polémiques hérités du gouvernement sortant, à savoir : la réforme de la justice, la réduction du déficit budgétaire et la construction du train à grande vitesse.

Enfin, la présence d'une seule femme au gouvernement a suscité de nombreux commentaires au sein de la société civile. Après le gouvernement El Fassi, qui comptait huit femmes, c'est un retour en arrière qui contredit l'aspiration à la parité entre les sexes invoquée dans la nouvelle constitution. Or, si la responsabilité de cette situation peut être imputée à l'ensemble des formations de la coalition, l'élection de Nabila Mounib à la tête du Parti socialiste unifié (PSU), quelques jours après la présentation du gouvernement, a été présentée comme une prise de position symbolique de cette formation de l'opposition contre la place subalterne réservée généralement à la femme dans la société marocaine et dont le PJD serait l'agent⁸.

À côté des négociations serrées menées avec les trois autres partis de la coalition gouvernementale, le PJD a dû composer avec le Palais et donc avec le « parti du roi » pour constituer le gouvernement. Que le roi contrôle les Habous et les affaires islamiques, ainsi que le portefeuille de la Défense reste dans la logique du texte constitutionnel. En revanche, que le Secrétariat général du gouvernement – véritable filtre législatif de celui-ci⁹ – et le ministère de l'Agriculture échoient à des personnalités, obligées du monarque va à l'encontre de la nouvelle loi fondamentale du pays. Ce faisant, le roi a maintenu son droit de regard, et donc de veto, sur les titulaires des ministères, puisqu'il a choisi les ministres parmi une liste contenant trois noms proposés par le chef du

7. Cf. F. Agoumi, Un gouvernement... comme les autres, *La Vie Économique*, 30/12/2011.

8. Cf. K. Ndour, « Nabila Mounib, secrétaire générale du PSU. Un exemple de démocratie », *Au fait*, 16/01/2012, <http://www.aufaitmaroc.com/actualites/aujourd'hui/2012/1/16/un-exemple-de-democratie>. Quelques mois plus tard, l'élection de Meriem Bensalah-Chakroun à la présidence de la Confédération générale des entreprises du Maroc donnera lieu à une lecture similaire.

9. Cf. « Le SGG attaqué au parlement », *L'Économiste*, 15/11/2012. <http://www.leconomiste.com/article/900561-le-sgg-attaque-au-parlement>.

gouvernement, qui, rappelons-le, a dû d'abord négocier avec ses alliés¹⁰. Quant aux nominations du péjidiste, Saad Eddine El Othmani, aux Affaires étrangères et du *haraki*, Mohand Laenser, à l'Intérieur, même si elles représentent une avancée démocratique, puisque ce sont des ministres au profil partisan, leur portée demeure relative.

Il s'agit de personnalités conciliantes vis-à-vis de la monarchie. Ensuite, la mission de chacune d'entre elles s'inscrit dans le cadre d'une double bicéphalie puisque les titulaires de ces portefeuilles sont flanqués d'un ministre délégué et d'un conseiller royal. Qu'il s'agisse de Charki Draiss auprès du ministre de l'Intérieur ou de Youssef El Amrani auprès du ministre des Affaires étrangères, tous les deux sont des serviteurs de la monarchie qui jouissent d'une longue expérience dans leurs domaines respectifs. Si cela n'était pas suffisant, l'action de ces ministres est soumise au suivi de conseillers royaux expérimentés en la personne de Fouad Ali El Himma pour les relations avec les partis politiques ou de Taieb Fassi Fihri pour l'action extérieure. En fait, dans le sillage de la victoire du PJD aux élections de novembre 2011, en dehors des nominations de ces deux personnalités, les responsables ces dernières années des principaux dossiers stratégiques du pays (Sahara, régionalisation, réforme de la constitution, investissements et plans de développement sectoriels) ont rejoint les rangs des conseillers de Mohamed VI (Desrues, 2012b).

L'action du gouvernement sanctionnée par le roi : des avancées dans la continuité et des échecs dans la rupture

Le PJD s'est présenté aux élections avec un projet de société basé sur trois piliers : la restauration du système de valeurs « dans le cadre du référentiel musulman et de l'identité marocaine dans toute sa diversité », la réforme effective de l'éducation nationale, ainsi que celle de la justice. Pour ce qui est des objectifs visant à améliorer la situation sociale et économique de la population, le parti affirme vouloir relever le taux de croissance, créer des emplois, construire des logements, augmenter les salaires, et *last but not least* réduire aussi bien le taux de chômage, que la pauvreté et l'analphabétisme. Ces objectifs se retrouvaient bien évidemment dans la plupart des programmes électoraux des autres partis, ces derniers, s'adonnant aux délices de la surenchère dans les promesses.

L'action du PJD était plus particulièrement attendue sur trois terrains sensibles : le législatif, avec la préparation des lois organiques requises pour appliquer la nouvelle constitution ; le budgétaire et l'emploi, avec la lutte contre les déficits et le chômage ; et enfin, le sociétal, avec une série de réformes en cours telles que celles de la justice ou du code de la presse. La déclaration gouvernementale de Benkirane, prononcée le 19 janvier devant les parlementaires reprenait les grandes lignes de celle d'Abbas El Fassi présentée cinq ans auparavant, en se montrant cependant plus ambitieuse dans l'étendue des questions

10. Le journaliste de *La Vie Économique* reprend une information diffusée par le site *goud.ma* qui fait état de la proposition de « trois noms par ministères, mais le dernier mot revient au Palais ». Cf. F. Agoumi, « Un gouvernement... comme les autres », *La Vie Économique*, 30/12/2011.

à aborder et dans les résultats à obtenir¹¹. Le nouveau chef du gouvernement a justifié cette absence de rupture en soulignant que l'action gouvernementale est « cumulative » et, par conséquent, indissociable des priorités du précédent cabinet. Or, l'ancien Premier ministre istiqlalien, Abbas El Fassi, avait avoué qu'il ne faisait que conduire la politique souhaitée par Sa Majesté le roi.

In fine, le gouvernement Benkirane a bien manifesté quelques velléités de ruptures mais leur portée a été limitée par leurs opposants qui ont été parfois relayés par l'intervention de Mohamed VI, celui-ci n'hésitant pas à formuler des reproches, voire à réorienter les initiatives gouvernementales.

Le plan législatif : un retard important

Un an après sa prise de fonction, le gouvernement du PJD accuse un retard important dans la mise en place des lois organiques visant à préciser le cadre législatif dans lequel les normes constitutionnelles vont s'appliquer. Seul le texte se rapportant aux nominations des cadres de l'administration et des entreprises publiques (art. 49 et 92) a été approuvé¹². On est loin des 16 lois organiques et des 20 lois ordinaires que le cabinet Benkirane avait promis de promulguer. À ce sujet, le roi a formulé une série de reproches à peine voilés au gouvernement dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session parlementaire d'automne. Parmi les chantiers les plus pressants toujours en attente figurent l'opérationnalisation du Conseil national des langues et de la culture marocaine et l'officialisation effective de la langue amazighe « loin de tout a priori et de tout calcul étroit » ; la prise en considération des propositions de la Commission consultative de la régionalisation (CCR) afin d'adapter les compétences et les missions des diverses collectivités territoriales ; et l'indépendance de la justice réaffirmée par les recommandations de la Haute instance du dialogue pour la réforme du système judiciaire.

En revanche, le gouvernement Benkirane s'est attaqué à plusieurs secteurs accusés d'abriter des rentes de situation. Cette action a été menée au nom de la transparence et de la remise au travail de l'administration publique. À ce propos, c'est Azziz Rebbah, le ministre de l'Équipement et du transport, qui a occupé le devant de la scène. Il a créé une polémique en publiant la liste des bénéficiaires des agréments de transport routier et d'exploitation des carrières de sable¹³. Il a été suivi par d'autres membres du gouvernement qui ont rendu public tour à tour des listes d'associations qui ont reçu des fonds en provenance

11. Cf. M. Badrane, « Déclaration gouvernementale : Comment Benkirane se démarque d'El Fassi », *Le Matin*, 19/01/2012, http://www.lematin.ma/journal/Declaration-gouvernementale_Comment-Benkirane-se-demarque-d-El-Fassi/161547.html

12. Le texte relatif à la nomination aux hautes fonctions de l'État a renforcé les attributions du chef du gouvernement. Désormais, celui-ci aura le pouvoir de nomination sur pas moins de 1 182 postes contre à peine 17 selon l'ancienne Constitution. Il devrait ainsi détenir l'autorité sur l'Administration. Il restera au Souverain la nomination de 39 dirigeants d'établissements publics qualifiés de stratégiques. Ces dirigeants seront nommés au Conseil des ministres, sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de tutelle. Concernant la répartition des nominations entre le roi et le chef du gouvernement au cours de l'année 2012 on renvoie à M. Boudarham & H. Hamdani « Palais et PJD. Le bras de fer », *Tel Quel*, 14/06/2012.

13. M.A.M. « Grand ménage dans les carrières », *L'Économiste*, 16/07/2012, <http://www.leconomiste.com/article/896624-grand-m-nage-dans-les-carri-res>.

de l'étranger ou de personnes profitant des logements de certains ministères¹⁴. Quant à l'administration publique, il a été décidé que son accès ne se fera plus désormais que sur concours ; que les dispositions de rétentions salariales seront appliquées aux fonctionnaires en grève en accord avec la législation ; et que dorénavant le personnel des ministères de la Santé et de l'Éducation ne pourra plus exercer une partie de son activité dans le secteur privé.

Le gouvernement gère la rigueur budgétaire

Le gouvernement Benkirane a dû gérer des finances publiques dégradées. D'après le rapport de la Banque du Maroc, l'année 2011 a été caractérisée par une hausse des dépenses à un rythme supérieur à celui des recettes¹⁵. Cette évolution s'explique par l'augmentation sans précédent des charges de la compensation qui ont représenté 18,5% du PIB. Ces dernières atteindraient 48,8 milliards de dirhams, tandis que celles du personnel de l'État se sont établies à 88,5 milliards. La Banque centrale rappelle ainsi que si « cette voie a permis certes d'atteindre une croissance acceptable et une paix relative sur le front social, [...] les aléas attendus du contexte international et régional appellent un ajustement de la politique macroéconomique ». Or, bien que cette situation soit due en partie aux mesures prises par l'équipe précédente pour neutraliser les risques grandissants de contestation au début de l'année 2011 (Desrues 2012b), la recommandation de réduction des dépenses publiques était difficile à réaliser en raison de la crise européenne, d'une mauvaise année agricole, de la spirale inflationniste des denrées de base et de la facture énergétique. La hausse du prix des hydrocarbures a laissé croire un temps qu'il s'agissait là d'un signe avant-coureur de la réforme de la caisse de compensation. Le report de cette dernière ne semble pas signifier un abandon du PJD, mais plutôt le souhait du gouvernement de cibler réellement les catégories sociales les plus démunies et de l'inscrire dans une refondation complète de la fiscalité afin de réduire les risques de conflits qu'elle ne manquera pas de susciter. Ce faisant, en situant la réforme dans le cadre de la solidarité sociale, le gouvernement a besoin de l'appui du Palais pour faire sauter de nombreux verrous, dont celui de la fiscalisation des revenus du secteur agricole – renvoyée à 2014 – n'est pas des moindres.

En revanche, et bien qu'il n'ait pas réformé la caisse des retraites, contrairement à sa déclaration gouvernementale, l'exécutif de Benkirane peut se targuer d'avoir relevé les pensions minimales des retraites de 600 à 1 000 dh, lancé la généralisation du régime d'assurance médicale (RAMED) et réduit le prix de certains médicaments¹⁶. Il a aussi à son actif le démarrage du Fonds de solidarité familiale¹⁷ et la mise sur pied du Fonds de soutien à la cohésion

14. A. Ibn Abdeljalil, « Logements de fonction : Des fonctionnaires du MEN, grands squatteurs », *L'Économiste*, 24/10/2012, <http://www.leconomiste.com/article/899832-logements-de-fonctiondes-fonctionnaires-du-men-grands-squatteurs>.

15. A. G., « Rapport de Bank al-maghrib : l'urgence, la compensation et les salaires à plafonner », *L'Économiste*, 13/08/2012, <http://www.leconomiste.com/article/897551-rapport-de-bank-al-maghrib-l-urgence-la-compensation-et-les-salaires-plafonner>.

16. M. A. Mrabi, « Politique du médicament : La révision des tarifs d'abord », *L'Économiste*, 11/08/2012, <http://www.leconomiste.com/article/900271-politique-du-m-dicamentla-r-vision-des-tarifs-d-abord>.

17. Il s'agit d'un programme qui a été mis en place en 2012 et dont l'objectif est

sociale¹⁸. Quant à la réforme de la justice, elle est encore dans une phase de consultations avec les professions judiciaires, tandis que le code de la presse a donné lieu à plusieurs effets d'annonce contradictoires, qui selon les sources lui prêtaient un penchant tantôt libéral, tantôt liberticide. Quant à la lutte anti-corruption, que le PJD annonçait comme une de ses priorités lors de sa campagne électorale, elle n'a donné aucun résultat concret¹⁹. Elle a même été l'objet d'une concurrence entre le Palais et le gouvernement²⁰.

Les polémiques qui ont secoué le gouvernement

Les membres péjoristes du gouvernement se sont retrouvés mêlés à plusieurs polémiques. Celles-ci ont surgi en réaction à des projets de réformes et par rapport à l'attitude du gouvernement sur des questions sociétales. Elles ont en commun d'avoir été saisies par certains secteurs de la société civile comme autant de fenêtre d'opportunité pour lancer des accusations de dérive fondamentaliste, de déni de la pluralité de la société marocaine et de manque de compassion face aux drames quotidiens de la population.

Le ministre de la Communication, Mustapha El Khalfi, a lancé en début d'année une réforme du cahier des charges de l'audiovisuel public marocain dont l'objectif affiché était d'en améliorer la qualité. Le projet prônait, notamment, un plus grand contrôle du ministère sur la programmation, la ligne éditoriale des journaux et des émissions de débat, au détriment de conseillers royaux, ainsi que le retrait de la publicité des jeux de hasard, la retransmission de tous les appels à la prière, l'arabisation de la programmation et le recul à un horaire tardif des journaux télévisés en langues française et espagnole. Certains professionnels de la chaîne 2M se sont mobilisés pour défendre leurs intérêts. Ils ont pu profiter du relais des partisans de la programmation francophone pour agiter l'argument du pluralisme de la société et de l'ouverture vers la modernité²¹. L'ampleur médiatique de la polémique a suscité l'intervention

de procurer une pension alimentaire aux mères divorcées et aux enfants mineurs à la place de l'époux défaillant. E. Sembene, « Plus de 800 femmes ont bénéficié du Fonds de solidarité familiale », *Le Soir-Les Échos*, 21/01/2013, <http://www.lesoir-echos.com/plus-de-800-femmes-ont-beneficie-du-fonds-de-solidarite-familiale/societe/65287/>.

18. Ce fonds cible les catégories démunies et, en particulier, vise à financer la scolarisation des enfants en situation de pauvreté. Il sera abondé à travers une hausse de certaines taxes, une contribution solidaire des entreprises dont le bénéfice dépasse un certain seuil (200 millions DH à hauteur de 1,5%) et une nouvelle imposition sur les hauts salaires (supérieurs à 360 mille Dh annuels). La contribution serait de 750 à 5 000 dirhams selon les revenus et 100 000 personnes seraient potentiellement touchées. La CGEM s'y est opposé. K.M., « Projet de loi de finances : Taxation des hauts revenus : ce que vous risquez de payer », *L'Économiste*, 24/10/2012.

19. H. Benezah, « Anticorruption : Le gouvernement louvoie », *L'Économiste*, 5/11/2012. <http://www.leconomiste.com/article/900201-anticorruptionle-gouvernement-louvoie>.

20. M. Boudarham et H. Hamdani « Palais et PJD. Le bras de fer », *Tel Quel*, 14/06/2012.

21. Cf. A. Bouayach, « Tribune: vers des écrans « verts » au Maroc ? Les réformes de la télévision publique proposées par les islamistes sèment un vent de panique », *Slate Afrique*, <http://www.slateafrique.com/86243/audiovisuel-cahier-des%20charges-islamiste-mohammedvi>.

du roi qui a chargé une commission présidée par Nabil Benabdallah, actuel membre PPS du gouvernement et lui-même ancien ministre de la Communication, de retravailler le projet, tandis que le président de la Haute autorité de la communication audiovisuelle était remercié. Après ce camouflet, la seconde mouture du cahier des charges, adoptée par le Conseil de gouvernement à la fin du mois d'août, a finalement ménagé tout le monde. Le PJD a eu en partie gain de cause, puisque les cinq appels quotidiens à la prière et le prêche du vendredi, ainsi que les prières présidées par le roi de l'Aid El Fitr et de l'Aid El Kébir, seront bel et bien retransmis. En revanche, le français continuera à occuper entre 20 et 25% de la programmation de 2M. Et surtout, la direction de cette chaîne de télévision échappe au contrôle du ministère de la Communication, puisqu'elle est nommée par le roi.

Tant le ministre de la Justice et des libertés que la ministre de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social ont fait preuve de manque de sensibilité face à l'émotion sociale qui a suivi le suicide d'Amina Filali, une adolescente mariée contre sa volonté à son violeur présumé. Cette affaire a posé la question de l'abrogation de l'article 475 du code pénal marocain, qui permet que le mariage de la victime avec son agresseur mette fin aux poursuites judiciaires de celui-ci, tandis que le débat sur le mariage des mineures et la violence faite aux femmes était relancé. La publicité autour de ce drame a coïncidé avec la visite de Mustapha Ramid au cheikh salafiste Mohamed Ben Abderrahmane El Maghraoui, de retour de son exil forcé en Arabie Saoudite. En effet, celui-ci avait pris soin de quitter le pays après le tollé suscité par son autorisation et son argumentaire justificatif du mariage d'une enfant de 9 ans avec un adulte. Par ailleurs, Hassima Bekkaoui dénonçait l'intromission de lobbies étrangers dans l'émotion sociale provoquée par ce suicide.

Mais le PJD n'a pas le monopole au sein du gouvernement d'une vision du statut de la femme qui serait subordonné aux rôles d'épouse et de mère. Au cours d'une visite d'inspection dans un établissement scolaire, le ministre de l'Éducation, l'istiqalalien Mohamed El Ouafa, avait interpellé une élève mineure pour lui signifier « qu'elle était plus en âge de fonder un foyer que de suivre des études ». Ces déclarations qui contredisent la réforme de la Moudawwana avaient alors mobilisé les organisations qui luttent contre le mariage des mineures²².

La violence à l'égard des femmes est un autre phénomène social qui a été au cœur des polémiques gouvernementales. Les données fournies par le collectif Annaruz et par une enquête du Haut-commissariat au plan (HCP) ont révélé que ce phénomène revêtait une ampleur insoupçonnée. Or, Abdelilah Benkirane a déclaré ne pas croire aux résultats « irréalistes » et « exagérés », « erronés » de l'enquête menée en 2011 par le HCP. Quant au suicide d'Amina Filali, il a réfuté la version des associations en avançant qu'elle se serait donnée la mort à cause des mauvais traitements de sa belle-famille et non pas parce qu'elle a été obligée d'épouser son violeur.

22. Le nombre de mariages de mineures répertoriés est en hausse selon le réseau Annaruz car bien qu'il soit en contradiction avec le code de la famille qui fixe à dix-huit ans l'âge minimum du mariage pour les deux sexes, les juges ont recours à la possibilité de dérogation pour l'autoriser. Cf. R. A. et H. Benezah, « Mariage des mineures : les juges toujours conciliants », *L'Économiste*, 2/07/2012, <http://www.leconomiste.com/article/896133-mariage-des-mineures-les-juges-toujours-conciliants>.

Enfin, parmi les reproches adressés au gouvernement sur son manque de sensibilité à l'égard de la violence machiste, l'Association marocaine des droits humains (AMDH) a remarqué que le ministère des Affaires sociales et de la Famille n'a pas mené de campagnes contre ce phénomène en 2012, contrairement aux années précédentes. Le procès qui est fait au PJD n'est pas un faux procès. Cependant, il doit être étendu à de larges pans de la société marocaine aux prises avec la pression sociale, des valeurs culturelles conservatrices et le poids de la tradition, celle-ci étant souvent ramenée à une équivalence religieuse. Ces secteurs trouvent des relais auprès des magistrats chargés de faire appliquer la loi qui constituent souvent une véritable poche de résistance au changement en faveur de l'égalité entre les sexes.

L'action extérieure : la difficile cohabitation d'un « ménage à quatre »

Au cours du règne d'Hassan II, la politique étrangère marocaine est devenue un des domaines régaliens par excellence du roi (Hernando de Larramendi, 1997). La nomination d'un ministre politique aux Affaires étrangères, en la personne de Saad Edine El Othmani, figure de proue du PJD, sans expérience préalable dans ce domaine, fait de la gestion de l'action extérieure un indicateur de la réalité de la « gouvernementalisation » du régime monarchique. Évidemment, personne ne s'attendait à ce que Mohamed VI confie l'entière responsabilité de cette politique au gouvernement. Bien que la nouvelle constitution procure de nouveaux pouvoirs au gouvernement en matière de signature de conventions internationales et de nomination des ambassadeurs, Mohamed VI désignait 28 nouveaux ambassadeurs le 6 décembre 2011. La veille de l'annonce de la formation du gouvernement, le 2 janvier, le Palais communiquait la nomination au poste de conseiller royal de Taïeb Fassi Fihri, ministre des Affaires étrangères de 2007 à 2011²³. Ces premières décisions annonçaient le caractère théorique du retrait de la monarchie des affaires gouvernementales. Cette impression était renforcée par la cohabitation imposée au ministre du PJD avec un ministre délégué proche de Taïeb Fassi Fihri et de la monarchie, Youssef Amrani. Aussi, lors de sa prise de fonction, le nouveau ministre des Affaires étrangères s'est-il senti obligé de déclarer à la presse sa volonté d'autonomie vis-à-vis du Palais²⁴. Ce faisant, la politique étrangère est devenue le test de la capacité du gouvernement à exercer les compétences que le texte constitutionnel est censé lui offrir²⁵.

23. Il a été secrétaire d'État de 1999 à 2004, puis ministre délégué de 2004 à 2007. « L'esprit de Fassi-Fihri hante toujours le MAE », *Maghreb Confidentiel*, n° 1002, 19/1/2012.

24. « Le ministre des Affaires étrangères marocaines : le cabinet du roi ne peut pas donner d'instructions au Ministère », *Al Akhbar al Yaoum*, 11/1/2012.

25. Y. Dafqir, « Le projet constitutionnel situe la diplomatie en dehors du monopole royal », *Al Adhath al-Magribiya*, 24/6/2011.

L'espace d'un ministre politique au sein d'un domaine régalien : la politique étrangère et le dossier du Sahara

Parmi les épisodes qui ont illustré le rôle subalterne dévolu au ministre, on peut rappeler que lors des visites à Rabat de la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, ou du vice-Premier ministre et responsable des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, en février 2012, ceux-ci ont d'abord été reçus par le conseiller Fassi Fihri, avant de rencontrer le ministre El Othmani. Le ministre délégué Amrani a essayé de justifier le rôle prépondérant joué par le conseiller royal au détriment du ministre en rappelant que le roi joue le rôle essentiel qui lui a été reconnu par la constitution. Et de rappeler que dans tous les pays, tels que par exemple la France, où la diplomatie est un domaine réservé au chef de l'État, ce genre de pratiques est similaire et courante²⁶.

Face à ces premiers déboires, Saad Eddine El Othmani a tenté premièrement d'occuper l'espace du Sahara Occidental. Il a été à la tête de la délégation marocaine envoyée au neuvième tour des conversations informelles avec le Front Polisario sous les auspices de l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU, Christopher Ross, qui se sont tenues à Manhasset (New York) du 11 au 13 mars²⁷. Il a joué ensuite un rôle mitigé au moment des discussions au sein du Conseil de sécurité autour du renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour le Référendum au Sahara Occidental (MINURSO), précédées cette année d'un rapport du secrétaire général Ban Ki-moon perçu comme nuisible pour les intérêts du Maroc²⁸.

La gestion diplomatique de cet épisode a conduit le ministre des Affaires étrangères dans les capitales des pays membres permanents du Conseil de Sécurité²⁹ et auprès de Ban Ki-moon. Bien que le Maroc ait obtenu une reconduction du mandat en l'état, sans y inclure des compétences en matière de

26. Aaziz al Hur, « El ministro delegado de Asuntos Exteriores y de Cooperación, Yusef al Amrani : 'La política exterior está en manos del rey. Retirar la confianza a Ross no es un problema' », *Al Masaa*, 18/6/2012 [traduction Al Fanar].

27. Mustafa al Fan, Ismail Ruhi : « Al Ozmani se hace con el asunto del Sáhara y 'lidera' la delegación de las negociaciones con el Polisario », *Al Masaa*, 19/1/2012 [traducción de Al Fanar]. « Al Ozmani se encarga del asunto del Sáhara y encabeza la delegación marroquí enviada a Nueva York », *Al Akhbar al Yaoum*, 12/3/2012 [traducción de Al Fanar].

28. Les critiques contenues dans le rapport de Ban Ki-moon accusant à demi-mot le Maroc de mettre des bâtons dans les roues au travail du personnel de la MINURSO et de surveiller ses communications avec le siège de New York annonçaient une montée en tension qui pourrait être renforcée par les tentatives prévisibles de certains pays tels que l'Afrique du sud et le Royaume Uni d'étendre le mandat de la MINURSO à la surveillance des droits de l'Homme. Cf. Nations Unies/Conseil de sécurité : « Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental », S/2012/197, 5/4/2012, p. 11. Reuters, « UN: Morocco may have spied on Western Sahara mission », 12/4/2012. M. Jaabouk, « Sahara: L'ONU accuse le Maroc d'espionner la Minurso », *Yabiladi*, 12/4/2012. Y. Aït Akdim, « Maroc : le Sahara occidental et le cas Christopher Ross », *Jeune Afrique*, 21/6/2012.

29. « Al Ozmani lidera una campaña diplomática en el Consejo de Seguridad para modificar un proyecto de resolución sobre el Sáhara », *Al Akhbar al Yaoum*, 11/4/2012 [traducción de Al Fanar].

droits de l'Homme³⁰, El Othmani est revenu à la charge en insistant sur les préoccupations du Maroc³¹ et en accusant Ross personnellement de partialité³². Or, le 17 mai, c'est le ministre délégué qui a été chargé d'annoncer officiellement à Ban Ki-moon le retrait de la confiance du Maroc à son envoyé personnel³³. Contrairement au pari du Maroc, le secrétaire général de l'ONU et l'administration américaine ont continué à soutenir Christopher Ross et ont poussé le ministère des Affaires étrangères marocain à nuancer ses déclarations³⁴. À la fin juin, Ban Ki-moon a réaffirmé sa détermination en renouvelant officiellement la mission de son envoyé pour le conflit du Sahara. La crise allait finalement se dénouer avec le contournement du ministre El Othmani : à l'occasion de l'Aïd el-Fitr (25 août), le secrétaire général de l'ONU a appelé le roi Mohamed VI, pour lui donner des gages concernant la médiation de l'ONU³⁵.

L'externalisation du financement des politiques publiques et la diplomatie financière du roi : le Golfe face à la déprime en Europe

Pour faire face à une situation financière critique, le Maroc a toujours compté sur ses alliés traditionnels en Occident et dans le monde arabe (Desrues, 2004). Comme le veut la tradition, le nouveau chef de gouvernement espagnol, Mariano Rajoy a réalisé sa première visite officielle à l'étranger au Maroc. Le retour du Parti populaire aux commandes était craint par les Marocains en raison de la tension qui avait marqué les relations entre les deux pays lors du second mandat de José María Aznar (2000-2004). Par ailleurs, la situation économique en Espagne ne laissait pas présager des aides financières substantielles. En fait, les deux pays ont pris soin d'adopter une approche pragmatique de leurs relations. Ce faisant, les dossiers qui fâchent ont été laissés de côtés (Soler et Fernández Molina, 2013). Dans le sillage du succès du séjour de Rajoy à Rabat en octobre, le report de la visite de François Hollande, le nouveau président de la République française, coïncidait avec la relégation de la France à la deuxième place des partenaires commerciaux du royaume juste derrière

30. Résolution 2044 (2012) du Conseil de sécurité, S/RES/2044 (2012), 24/4/2012.

31. MAEC, « Entretiens à New York entre Dr Saad Dine El Otmani et le Secrétaire général de l'ONU », New York, 10/5/2012.

32. Christopher Ross suscitait une certaine méfiance au sein de l'administration marocaine, car contrairement à son prédécesseur, Peter van Walsum (2005-2008), il ne privilégiait pas l'initiative marocaine d'autonomie comme point de départ des conversations directes entre les parties. Ensuite, l'administration marocaine craignait que le projet de visite au Sahara occidental de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU puisse susciter des mobilisations et des troubles pendant son séjour qui auraient pu renforcer les arguments des partisans de l'élargissement du mandat de la MINURSO à la surveillance des droits de l'Homme.

33. Cf. MAEC, « Dr El Otmani : Le Maroc a procédé à une évaluation globale des développements de la question du Sahara marocain », Rabat, 17/5/2012.

34. MAEC, « M. Amrani : Le Maroc poursuivra sa coopération avec le Secrétaire Général de l'ONU et la Minurso ». Rabat, 21/5/2012 et « Al Ozmani se réunit avec Clinton en Estambul para cerrar la crisis de Ross », *Al Akhbar al Yaoum*, 4/6/2012 [traduction Al Fanar].

35. S. A. Tazi, « Principaux axes de l'action diplomatique du Maroc en 2012 » [interview à Youssef Amrani], *Le Soir-Echos*, 4/1/2013.

l'Espagne³⁶. En fait, le voyage du nouveau locataire de l'Élysée a été soumis aux préparatifs d'une intervention de l'armée française au Mali. La question malienne a poussé le président Hollande à se rendre d'abord à Alger. Pour ménager le Maroc, le chef de l'État français a dépêché son Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, accompagné de huit membres du gouvernement. En dehors de l'inauguration par le roi et son invité du tramway de Casablanca, l'agenda à fort contenu économique et financier a abouti à la signature de contrats de travaux publics pour une valeur de 300 millions d'euros et le financement de projets par l'Agence Française de développement pour un montant de 280 millions d'euros³⁷.

À ces aides, il faudrait ajouter les prêts de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la Banque européenne d'investissement ou du Fonds monétaire arabe³⁸. Enfin, le FMI a attribué une ligne de précaution de liquidité de 6,2 milliards de dollars, c'est-à-dire une sorte d'assurance au cas où les conditions macro-économiques se dégraderaient.

Les autres alliés stratégiques du Maroc sont les pays du Golfe. En octobre, le roi s'est déplacé en Arabie Saoudite, au Qatar, au Koweït et aux Émirats Arabes Unis accompagné de six ministres et plusieurs conseillers royaux. La présence, parmi la délégation qui accompagnait le roi, du premier militaire du pays, le général Abdelaziz Bennani laissait entendre que le royaume continuerait à dispenser une assistance sécuritaire à ses alliés du Golfe. Mais c'est la quête de fonds et d'investissements qui sont aux premiers rangs des objectifs de cette tournée des responsables marocains³⁹. Le Maroc a besoin de lever des fonds pour terminer un certain nombre de grands travaux publics et d'infrastructures tels que le lancement du TGV, le plan d'énergie renouvelable ou le Plan Maroc vert. En mai 2011, l'offre d'adhésion du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) faite au Maroc n'avait pas abouti par manque de consensus entre les parties. On lui avait substitué un plan quinquennal de développement économique doté d'une promesse de financement de 2,5 milliards de dollars. Cette solution semblait convenir au royaume qui voyait dans le CCG un partenaire économique complémentaire à l'Union européenne, en période de crise. Le Plan d'Action 2012-2017 du CCG, articulé autour de sept axes sectoriels (tourisme, agroalimentaire, transport, IT, énergies renouvelables, sport, enseignement), a été approuvé le 25 décembre 2012⁴⁰.

36. « L'Espagne, premier partenaire commercial du Maroc », *Le Monde*, 2/4/2013.

37. « Ayrault au Maroc pour donner « un nouvel élan » aux relations entre Rabat et Paris », *Jeune Afrique*, 12/12/2012. Cf. XI^e Rencontre de Haut Niveau franco-marocaine : « Déclaration conjointe », Rabat, 13/12/2012, http://www.ambafrance-ma.org/IMG/pdf/_RHN_2012_declaration_conjointe_-_version_finale_.pdf.

38. Le montant des prêts reçu est difficilement quantifiable en l'absence d'accès aux documents officiels. Par exemple, en ce qui concerne la BAD on peut consulter MAP, H. EL ARIF « Energies renouvelables : la BAD accorde un prêt de plus de 7 milliards de dh » (800 millions de dollars). « Plan Maroc Vert : la BAD accorde un prêt de 105 millions d'euro au Maroc », *Au fait Maroc*, 07/09/ 2012.

39. Edito, « Le roi voyageur », *Tel Quel*, 19/10/2012.

40. A. Nazih, « Conseil de coopération du Golfe. Le rapprochement avec le Maroc imminent », *L'Économiste*, 28/12/2012. <http://www.leconomiste.com/article/902011-conseil-de-coop-ration-du-golfe-rapprochement-avec-le-maroc-imminent>.

Les congrès des partis : le succès des populistes à la tête de l'Istiqlal et de l'USFP

Pour la première fois depuis la formation du gouvernement de l'alternance en 1998, en 2011 l'Istiqlal et l'USFP adoptaient des positions différenciées à propos de leur participation au gouvernement. Le premier choisissait de rejoindre l'équipe du PJD, tandis que le second optait pour l'opposition. Suite à ces décisions, les congrès de l'Istiqlal et de l'USFP ont animé la vie partisane du second semestre 2012, renvoyant aux oubliettes les congrès des autres partis⁴¹.

Le maintien de six portefeuilles istiqlaliens dans le gouvernement Benkirane n'a pas suffi à compenser l'usure interne du secrétaire général et Premier ministre sortant, Abbas El Fassi. Ses détracteurs au sein du parti sont nombreux et puissants. On compte parmi eux le secteur sahraoui, la jeunesse istiqlalienne et le syndicat Union générale des travailleurs marocains (UGTM) emmené par le bouillant Hamid Chabat⁴². Outre la défaite électorale, ses opposants lui reprochent d'avoir obtenu un nombre insuffisant de ministères, dont certains titulaires auraient, qui plus est, un curriculum militant peu méritant. Cependant, entre la formation du gouvernement Benkirane et les mois qui précédèrent le 16^e congrès, dont la tenue était prévue à Rabat du 29 juin au 1^{er} juillet, rien ne semblait pouvoir empêcher l'arrivée à la tête du parti d'un autre membre de la même famille, Abdelouahed El Fassi. Le principal atout de celui-ci était sa filiation paternelle avec le zaïm de la formation, Allal El Fassi, et partant, son appartenance au « clan » du secrétaire général sortant. Or, c'était sans compter sur les aspirations de Hamid Chabat. Le profil sociologique et le style politique du dirigeant syndical de l'Istiqlal est en rupture avec celui des notables fassis, qu'il accuse de monopoliser le parti. Homme d'origine modeste, il ne rechigne pas aux opérations coup-de poings et à faire des déclarations polémiques fortement médiatisées qui, depuis son élection à la mairie de Fès, lui ont valu d'être taxé de démagogue et de populiste. C'est au nom de la rénovation interne et avec l'appui des mécontents et autres déçus des résultats électoraux qu'il a annoncé fin mai sa candidature. Ce faisant, il met un terme à la tradition des négociations en coulisses qui par le passé permettaient de présenter aux militants une candidature unique faisant l'objet d'un consensus préalable entre les différentes coteries. Les tensions internes mises à jour par le congrès ont poussé, dans un premier temps, au report de l'élection de son secrétaire général à une date ultérieure⁴³. Finalement, Le 23 septembre, Hamid Chabat remporte une courte victoire entourée de controverses : une partie de ses adversaires ne le reconnaît pas comme un vainqueur légitime. Mais peu importe, le nouveau secrétaire général considère son élection comme marquant une date historique, celle de la « libération du parti ».

Le ton étant donné sur ses intentions au sein du parti, les semaines qui ont suivi ont été marquées par sa prise de distances avec le gouvernement. Cela s'est traduit d'abord, par la revendication de la place qui revient de droit à l'Istiqlal au sein de cet exécutif. Entendons par là, l'attribution d'un plus grand nombre

41. On rappellera cependant la tenue du congrès du PJD au mois de juillet qui a reconduit Abdellilah Benkirane au secrétariat général.

42. M. Boudarham, « Istiqlal. Sale temps pour El Fassi », *Tel Quel*, 14/1/2012.

43. M. Boudarham, « Istiqlal. Le combat des chefs », *Tel Quel*, 18/7/2012.

de portefeuilles afin de respecter l'arithmétique des résultats électoraux. Le nouveau patron de l'Istiqlal ne comprend pas qu'avec trois fois plus de sièges à la Chambre des représentants (60) que le PPS (18), sa formation ne dispose que de deux ministres de plus que les anciens communistes. Il dénonce l'action timorée du gouvernement dont il affirme ne pas pouvoir assumer les conséquences. La pression sur la stabilité de la majorité gouvernementale passe aussi par l'annonce de son intention de renforcer les liens de l'Istiqlal avec l'USFP et de ressusciter le Bloc démocratique (Al Koutla ad Dimoucratiya), sans écarter la normalisation des relations avec le PAM, adversaire idéologique déclaré du PJD. Toutes ces initiatives visent à forcer un remaniement ministériel, car Chabat entend bien placer ses adeptes et les substituer aux fidèles de son prédécesseur. Il oublie, cependant, que selon la constitution seul le roi a le pouvoir d'autoriser un remaniement ministériel à la suite de la demande du chef du gouvernement ou après la présentation de la démission de ministres. Quoiqu'il en soit, le numéro un de l'Istiqlal a déjà réussi à travers ses interventions médiatiques à placer son parti sur le devant de la scène, concurrençant ainsi directement un PJD devenu très présent sur le plan communicationnel : la primature en 2016 apparaît clairement comme étant l'objectif à atteindre.

Au sein de l'USFP, le passage dans l'opposition après un nouveau désastre électoral en novembre 2011 (Desrues, 2012) n'a pas suffi à mettre fin aux dissensions internes. Un mois avant l'ouverture du 9^e Congrès général qui allait se tenir à Bouznika du 14 au 16 décembre, trois membres contestataires du Bureau politique, Mohamed Achaari, Larbi Ajjoul et Ali Bouabid, ont annoncé leur intention de ne pas prendre part à la course au secrétariat général⁴⁴. Parmi les candidats à la succession d'Abdelouahed Radi⁴⁵, on retrouvait les trois anciens ministres candidats malheureux lors du précédent congrès, Driss Lachgar, Fathallah Oualalou et Habib El Malki. À leurs côtés, entraient dans la course, le président du groupe USFP au Parlement, Ahmed Zaïdi, et de façon symbolique, Mohamed Talbi⁴⁶, afin, selon ses propres propos, que les militants de base soient représentés. C'est finalement Driss Lachgar qui a remporté le scrutin au second tour face à Ahmed Zaidi. Celui-ci a refusé sa défaite en accusant l'intromission d'une « main étrangère » que d'aucuns ont identifié au conseiller du roi, Fouad Ali El Himma. Enfin, ce résultat poussait, Ali Bouabid, fils du

44. Ils ont diffusé un document intitulé « L'union pour l'avenir » qui contenait un projet alternatif prônant la modernisation du parti. Les motifs avancés pour justifier leur démarche étaient les suivants : « Primo [...], l'absence des conditions nécessaires à un changement salutaire dans le parcours du parti à travers une coupure avec le passé et la modernisation des instances. Secundo, la non-ouverture du parti à de nouvelles adhésions et au dialogue avec les militants de la gauche. [...] Enfin, [...] la compétition pour le poste de Premier secrétaire a été vidée de son contenu politique et de la confrontation des idées et des programmes ». Cf. M. Benatak, « 9^e Congrès de l'USFP. Le trio Achâari-Bouabid-Ajoul se retire de la course », *Le Matin*, 13/11/2012.

45. S. Raiss, « USFP : dans les coulisses du 9^e Congrès », *Au Fait Maroc*, 16/12/2012.

46. T. Abou El Farah, « USFP : Cinq candidats, les atouts et les chances de chacun », *La Vie Économique*, 26/11/2012, <http://www.lavieeco.com/news/politique/usfp-cinq-candidats-les-atouts-et-les-chances-de-chacun-23889.html>; M. Boudarham, « USFP. Le congrès de la dernière chance », *Tél Quel*, 14/12/2012.

leader historique Abderrahim Bouabid, à se retirer du parti⁴⁷. Driss Lachgar est considéré comme un *apparatchik*, mais il a pris soin de prêter une oreille aux militants de base depuis le précédent congrès et de mener l'offensive récente contre le PJD. Avec son arrivée à la tête de l'USFP, on peut s'attendre à ce qu'il essaie d'enrayer le déclin du parti en adoptant un discours plus offensif vis-à-vis du gouvernement et en conduisant une réorganisation interne débouchant sur l'existence de courants en son sein afin de favoriser le retour des militants qui ont quitté le parti. Reste à savoir quelle stratégie adoptera ce personnage versatile vis-à-vis au Palais, puisqu'on l'accuse d'avoir tour à tour dénoncé la création du PAM en 2008 et d'avoir prôné alors un rapprochement avec le PJD, puis d'avoir adopté des positions conciliantes à l'égard du PAM après avoir obtenu un poste de ministre et, enfin, d'être disposé dorénavant à former avec lui un front parlementaire anti-PJD⁴⁸.

Après la nomination d'Abdelilah Benkirane à la tête du gouvernement et sa reconduction au secrétariat général du PJD en juillet, l'arrivée de Driss Lachgar à l'USFP, dans le sillage de celle de Chabat à l'Istiqlal, a relancé le débat sur la montée des populistes au sein des principaux partis marocains⁴⁹. Le populisme entendu comme un style ou une rhétorique politique est partagé par les leaders de la plupart des formations qui comptent actuellement au Maroc. On peut émettre l'hypothèse que ce populisme est une ressource que les nouveaux dirigeants utilisent comme un mécanisme de compensation dans une phase de transition générationnelle dans la mesure où, contrairement à leurs prédécesseurs et concurrents sortants, ils ne peuvent pas se targuer d'une légitimité de nature historique. Ces quinquagénaires sont plus jeunes et d'extraction sociale souvent plus modeste que leurs prédécesseurs et sont aussi, peu ou prou, intégrés dans les circuits des élites technocratiques ou intellectuelles et ne reproduisent donc pas le modèle du « notable ».

Le syndrome populiste est aussi révélateur de la crise structurelle de la représentation et la participation politique que connaît le Maroc (Desrues et Bernabé López, 2008 ; Desrues et Kirhlani, 2010). Tant l'ampleur de la contestation du printemps 2011 (Fernández Molina, 2012 ; Desrues 2012a et b) que la désaffection pour les élections du 25 novembre et les résultats de ce même scrutin (Desrues, 2012b) démontrent la réalité d'une crise que la réforme constitutionnelle est loin d'avoir résolu. Une autre question mérite d'être soulevée : elle concerne la position de la monarchie au regard de cette dynamique. Contrairement à ces personnalités, le roi n'est pas un grand communicateur⁵⁰. Si Mohamed VI

47. M. Benatak, « USFP. Ali Bouabid tourne la page de l'Ittihad », *Le Matin*, 18/12/2012.

48. Cf. A. Jamaï, « Enseignements d'une élection », *Lakome*, <http://fr.lakome.com/index.php/chroniques/143-enseignements-d-une-election>; et, Amine Harmach: « Ahmed Bouz : La collaboration avec le PAM prônée par Lachgar conduira à la création d'un front dirigé contre les islamistes », *Aujourd'hui le Maroc*, 21/12/2012.

49. En dehors de ces leaders, on peut mentionner Ilias El Omari du PAM et au sein de l'USFP, Abdelhadi Khairat, qui s'est fait remarquer à plusieurs reprises pour ses déclarations à l'emporte-pièce, dont notamment contre le prince Moulay Hicham qui l'ont conduit auprès des tribunaux. On renvoie à M. Jalid, « The Rise of Populists in Moroccan Politics », 29/11/2012, <http://carnegieendowment.org/sada/2012/11/29/rise-of-populists-in-moroccan-politics/eo05>.

50. M. Boudarham et H. Hamdani, « Décryptage. Vous avez dit roi de la Com' ? »,

puise dans le registre populiste, ce n'est pas dans le verbe qu'il faut chercher des éléments de vérification, mais dans une proximité physique vis-à-vis du peuple qui est en rupture avec la distance révérencieuse qu'avait établie Hassan II. Cette proximité, certes ponctuelle, peut-être taxée de paternaliste lorsqu'il s'agit d'inaugurer des micro-projets de développement local aux quatre coins du pays, tandis qu'elle présente un côté plutôt « people » quand il convient de se montrer lors d'événements artistiques ou mondains. Quoiqu'il en soit, la politique de communication du roi semble avoir retrouvé une certaine importance, puisque Mohamed VI a nommé un nouveau porte-parole du Palais royal, après avoir laissé ce poste vacant durant sept années.⁵¹

Les diverses dimensions de la contestation sur le front social et politique

À la fin octobre, le gouvernement dénombrait la tenue de plus de 17 000 manifestations publiques depuis le début de l'année. Les marches, défilés et sit-in se sont multipliés, notamment devant le Parlement à Rabat. Les diplômés chômeurs et l'une ou l'autre des diverses professions, généralement de la fonction publique, ont défilé presque quotidiennement dans la capitale. Le chef du gouvernement a prôné deux mesures pour neutraliser ces deux types de manifestants : le concours comme règle unique d'accès à la fonction publique qui délégitime les revendications des diplômés chômeurs ; et la ponction des salaires des fonctionnaires en grève, que le chef du gouvernement assimile à « une sorte de congé payé »⁵².

L'attitude velléitaire du gouvernement a fourni des motifs de griefs aux syndicats proches des partis de gauche. Quelques semaines après la fête du travail, le 27 mai, les syndicats Confédération démocratique du travail (CDT) et Fédération démocratique du travail (FDT) ont surpris les observateurs en réunissant plusieurs milliers de personnes pour une marche dans les rues de Casablanca. Ils ont été de nouveau nombreux le 8 décembre pour protester contre le non-respect des libertés syndicales.

À côté de ces manifestations ritualisées, la contestation a surgi à de nombreuses reprises au cours de l'année dans des quartiers ou des petites villes contre la cherté de la vie, l'injustice, les passe-droits. La ville de Taza a ouvert le bal des affrontements violents avec les forces de l'ordre au début du mois de janvier. Au cours du premier trimestre 2012, trois événements ont convergé pour transformer la ville en centre de contestation. En dehors du procès de l'étudiant Ezzedine Aroussi, militant de la Voie Démocratique Basiste qui poursuivra une grève de la faim pendant plusieurs semaines, on a assisté à la convergence des luttes des diplômés chômeurs avec celles des habitants d'un quartier contre la hausse du prix de l'électricité. Au début du mois de janvier, les forces de l'ordre

Tel Quel, 15/11/2012.

51. Cf. « Abdelhak Lamrini, nouveau porte-parole du palais royal », Bladi.net, 30/10/2012, <http://www.bladi.net/abdelhak-lamrini-porte-parole-palais-royal.html>.

52. T. Abu El Farah, « Climat social : Benkirane essaie de maîtriser la contestation... », *La Vie Économique*, 10/12/2012 <http://www.lavieeco.com/news/politique/climat-social-benkirane-essaie-de-maitriser-la-contestation--24011.html>.

sont intervenues pour disperser un regroupement de diplômés chômeurs qui entendaient occuper la préfecture pour protester contre le manque de transparence entourant le concours d'entrée dans cette administration. Les manifestants se sont réfugiés dans le quartier Alkoucha où les habitants préparaient alors une marche contre la hausse du prix de l'électricité. S'ensuivirent des scènes de courses poursuites avec les forces de l'ordre dans les ruelles du quartier et dans plusieurs domiciles qui déboucheront sur un bilan humain de près de 150 blessés de part et d'autre. Les mobilisations et les affrontements se sont étendus à d'autres quartiers au cours des semaines suivantes donnant lieu à de nouveaux blessés et de nouvelles détentions. Les peines prononcées contre les manifestants ont été assez lourdes puisque certains prévenus ont été condamnés à dix mois de prison ferme. Ces mobilisations protestataires qui souvent dégénèrent ne constituent pas des cas isolés : en février, Beni Mellal compte des dizaines de blessés ; en mars, la police réprime des manifestations dans plusieurs localités du Rif et à Sidi Ifni ; en juin, c'est au tour des manifestants de Khouribga et de Mohammedia, puis en octobre, de Tanger ; à Marrakech les habitants du quartier Sidi Youssef Ben Ali ont manifesté, apparemment sans incidents notoires, à plusieurs reprises au cours de l'année contre les prix pratiqués par la Régie autonome de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement⁵³ ; en décembre, une marche a tourné à l'affrontement à la suite d'un excès de zèle répressif des forces de l'ordre.

Profitant de ces débordements, l'opposition parlementaire a dressé un constat « décevant » de l'action gouvernementale et a dénoncé ce qu'elle appelle « le recul des libertés et des droits », accusant le gouvernement d'attiser la colère sociale et syndicale. En revanche, pour le Premier ministre, le Maroc est le seul pays au monde où les victimes se comptent plus dans les rangs des forces de l'ordre que parmi les manifestants. Selon Abdelilah Benkirane, en matière de libertés, la situation se serait améliorée puisque la presse s'en prendrait régulièrement au gouvernement sans être poursuivie, qu'il n'y aurait plus de disparitions forcées et que les cas de violations des droits de l'homme seraient l'objet d'enquêtes approfondies. Il oublie de préciser que son ministre de la Communication, l'ancien directeur du journal *At Tajdid*, a à son actif le retrait de l'accréditation à un des correspondants de l'AFP au Maroc pour avoir diffusé une dépêche jugée « anti-professionnelle » au sujet des élections législatives partielles à Tanger⁵⁴ : ou encore la saisie du quotidien espagnol *El País* pour avoir publié des extraits de l'ouvrage *Le roi prédateur*⁵⁵. Le chef du gouvernement est ainsi sur la même longueur d'onde que son ministre de la Justice et des libertés, Mustapha Ramid, lorsque ce dernier rappelle que la situation s'est améliorée par rapport au passé et qu'il est et reste un militant

53. B.B. « Marrakech/Sidi Youssef Ben Ali : Une marche tourne à l'affrontement », *L'Économiste*, 24/12/2012, <http://www.leconomiste.com/article/901820-marrakech-sidi-youssef-ben-aliune-marche-tourne-l-affrontement>.

54. Cf. Reporter Sans Frontières, « Retrait d'accréditation d'un journaliste de l'AFP. Une décision politique », <http://fr.rsf.org/maroc-retrait-d-accreditation-d-un-05-10-2012,43488.html>.

55. Vingt cas de disparitions forcées ont été énumérés dans le dernier rapport de l'AMDH. Cf. « Disparitions forcées : une commémoration sous tension », *Le Soir Echos*, 31/08/2012.

des droits de l'Homme « engagé dans le combat contre la corruption »⁵⁶. Ce faisant, ces déclarations sont en contradiction avec les affirmations des rapports de plusieurs ONGs, telles que par exemple l'Association marocaine des droits humains (AMDH).

Parmi les procès qui se sont succédés au cours de l'année, on rappellera ceux de certains militants engagés auprès du Mouvement du 20 Février. Le rappeur Mouad El Haqed a retrouvé les geôles quelques mois à peine après sa libération. Plusieurs blogueurs⁵⁷ ont été condamnés, tandis que des jeunes du M2oF de Casablanca ont subi des interrogatoires musclés pour avoir participé à une manifestation non autorisée. La dureté de la répression qui s'abat contre le M2oF est difficilement compréhensible puisque celui-ci a perdu son pouvoir de mobilisation, même s'il reste actif sur internet à travers la dénonciation des symboles du statut exceptionnel de la monarchie qui s'expriment dans la cérémonie de la *Bay'a* ou dans l'ampleur du budget accordé au Palais.

En guise de conclusions

Le bilan du gouvernement Benkirane est mitigé. Il est loin du compte si on le compare au programme électoral du PJD. L'inexpérience des ministres péjorés, un gouvernement qui échappe en partie au contrôle des islamistes, des résistances au sein des appareils de l'État et une conjoncture économique difficile constituent toutefois autant de circonstances atténuantes de l'absence d'une action globale et cohérente.

Plusieurs initiatives de Mohamed VI ont tendance à confirmer qu'il n'a pas l'intention d'abandonner certaines prérogatives ou de se soumettre aux nouvelles exigences constitutionnelles de la consultation avec son chef de gouvernement.

Le gouvernement de l'ombre représenté par le cabinet royal concentre expertise et capacité d'action sur la plupart des dossiers qui comptent. Le Makhzen travaille à ce que le roi demeure le seul bénéficiaire politique des résultats positifs du gouvernement. Le chef du gouvernement a pourtant cherché, à plusieurs reprises, à sortir du rôle de simple exécutant de décisions prises ailleurs. En choisissant de s'en prendre aux conseillers du roi qui s'évertuent à court-circuiter son action, il exprime son malaise et son incapacité à conduire une équipe gouvernementale dont il ne contrôle que le tiers des membres. De même, le ministre des Affaires étrangères a tenté de se frayer un espace et d'échapper à un rôle subalterne. Quant à la publication de listes des « privilégiés » des faveurs de l'État, elle recouvre une pratique gouvernementale symptomatique d'une certaine impuissance à réformer en profondeur.

Des polémiques relatives à plusieurs questions de société ont remis au goût du jour le style populiste et le fonds de commerce fondamentaliste du PJD.

56. Avocat de la défense de détenus salafistes à la suite des attentats du 16 mai 2003, Mustapha Ramid avait manifesté le 20 mars 2011 auprès des contestataires du Mouvement du 20 Février. L. Hallaoui, « Droits de l'Homme : pas de recul mais des défaillances », *Le Soir Les Échos*, 13/12/2012.

57. Cf. Reporter Sans Frontières, « Nouvelle condamnation d'un blogueur, sous des prétextes fallacieux » et « Le blogueur Sokrate à nouveau condamné en appel », 4/10/2012, <http://fr.rsf.org/maroc-nouvelle-condamnation-d-un-15-06-2012,42801.html>

Elles ont animé le microcosme politique. Relayées par les médias, elles renvoient l'image d'un jeu politique pluriel et vivant. La monarchie s'accommode de ce jeu de dupes puisqu'il lui sert à diffuser l'idée d'une réforme constitutionnelle conséquente tout en conservant les clés du pouvoir. Cependant, bien que le style populiste puisse être fonctionnel pour gérer la crise sociale et économique, ainsi que l'étroitesse de l'ouverture politique sous-tendue par la nouvelle constitution, il porte en lui le germe de la stigmatisation et la segmentation sociale.

Enfin, la tourmente du « Printemps arabe » s'éloignant, c'est le gouvernement mené par le PJD qui doit désormais supporter le coût politique de la répression de la contestation.

Bibliographie

- BAYLOCQ C. et HLAOUA A., 2013 « Du religieux au politique ? Symbolique des funérailles et chantier de la succession dans le mouvement al-Adl wa-l-ihsan, au lendemain de la mort du cheikh Abdessalam Yassine », *L'Année marocaine*, n°8, mars, <http://www.cjb.ma/289-les-collections-du-cjb/9-lannee-marocaine/du-religieux-au-politique-2194.html>.
- DESRUES T., 2012a, « Moroccan Youth and the Forming of a New Generation: Social Change, Collective Action and Political Activism », *Mediterranean Politics*, 17 (1), p. 23-40.
- , 2012b, « Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections », *L'Année du Maghreb*, VIII, Paris, CNRS Éditions, p. 359-389.
- DESRUES T. et HERNANDO DE LARRAMENDI M., 2011, « Initiatives souveraines, attentisme partisan et protestation au Sahara : une année politique transitoire au Maroc », *L'Année du Maghreb*, VII, Paris, CNRS Éditions, p. 305-332.
- DESRUES T. et KIRHLANI S., 2010, « Dix ans de monarchie exécutive et citoyenne : élections, partis politiques et défiance démocratique », *L'Année du Maghreb*, VI, Paris, CNRS Éditions, p. 319-354.
- , 2009, « Gérer la politique des autres : les vieux problèmes et les vieilles recettes de Mohamed VI pour animer un champ politique désactiver », *L'Année du Maghreb*, V, Paris, CNRS Éditions, p. 307-341.
- DESRUES T. et LOPEZ GARCIA B., 2008, « Maroc. L'institutionnalisation des élections et la désertion des électeurs : le paradoxe de la monarchie exécutive et citoyenne », *L'Année du Maghreb*, IV, Paris, CNRS Éditions, p. 281-307.
- FERNANDEZ MOLINA I., 2007, *Le PJD et la politique étrangère du Maroc : entre l'idéologie et le pragmatisme*. Documentos CIDOB Mediterráneo, 7.
- , 2011, « The monarchy vs. the 20 February Movement: who holds the reins of political change in Morocco? », *Mediterranean Politics*, 16, (3), p. 435-444.
- HERMET G., 2008, *Populismo, democracia y buena gobernanza*, El viejo topo, Madrid.
- HERNANDO DE LARRAMENDI M., 1997, *La política exterior de Marruecos*, Mapfre, Madrid.

- MUDDE C. et ROVIRA KALTWASSER C., 2012, *Populism in Europe and the Americas: Threat of Corrective for Democracy?*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SOLER E. et FERNANDEZ MOLINA I., 2013, « España-Marruecos: una continuidad inesperada », *Anuario Internacional CIDOB 2013*. CIDOB, Barcelone.